

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 21 JUN 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17
Nombre de membres en exercice : 17
Date de convocation et d'affichage : 28 avril 2023

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON, Patrick NECTOUX.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°6

Objet : Tarifs des chaufferies du SIED 70

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que le SIED 70 exploite actuellement 3 chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur :

- Scey-sur-Saône, construite en 2008, extension en juillet 2022
- Gy, construite en 2014, extension en novembre 2019
- Marnay, construite en 2015

Il rend compte de la délibération de ce jour du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables.

Ces 3 chaufferies ont présenté en 2022 un bilan d'exploitation négatif :

- Scey sur Saône : -76 082,97 € (pour un chiffre d'affaires de 131 041,66 €)
- Gy : - 2 916,57 € (pour un CA de l'ordre de 66 000 €)
- Marnay : - 47 071,77 € (pour un CA de l'ordre de 157 000 €)

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230621-DEL IB6BU210

Ces déficits s'expliquent par 2 raisons essentielles :

- une augmentation perceptible des coûts de maintenance et des combustibles fossiles, des taux d'intérêts d'emprunts et des charges en général (en lien avec l'inflation cumulée depuis la dernière modification des tarifs et l'augmentation actuelle des prix) ;
- une augmentation des dépenses liées aux réparations (Scey, Marnay) qui peut être liée à l'âge de la chaufferie, voire au mode de fonctionnement de l'exploitant depuis 2021.

Parallèlement, Monsieur le Président rappelle que les tarifs de la chaleur pratiqués par le SIED 70 n'ont pas été modifiés depuis la construction des chaufferies pour Marnay et Gy et depuis 2012 concernant Scey.

Cette position n'est désormais plus tenable au vu des réparations engagées et nécessaires et de l'augmentation incontournable des prix (transport, main d'œuvre, ...).

Monsieur le Président propose d'appliquer une augmentation des tarifs de 15 % qui s'appliquerait en 2 temps :

- Une première augmentation de 8 % au 1er septembre 2023.
- Une seconde pour atteindre les 15 % au 1er janvier 2024.

Soit

Pour la chaufferie de Scey :

Tarification actuelle

R1=72,00 € HT/MWh

R2=26,50 € HT/URF

Tarification au 01/09/2023

R1=77,76 € HT/MWh

R2=28,62 € HT/URF

Tarification au 01/01/2024

R1 = 82,80 € HT/MWh

R2=30,48 € HT/URF

Pour la chaufferie de Gy :

Tarification actuelle

R1= 66,00 € HT/MWh

R2= 251,50 € HT/URF

Tarification au 01/09/2023

R1=71,28 € HT/MWh

R2=271,62 € HT/URF

Tarification au 01/01/2024

R1 = 75,90 € HT/MWh

R2= 288,65 € HT/URF

Pour la chaufferie de Marnay :

Tarification actuelle

R1= 70,20 € HT/MWh

R2= 587,00 € HT/URF

Tarification au 01/09/2023

R1=75,816 € HT/MWh

R2=633,96 € HT/URF

Tarification au 01/01/2024

R1 = 80,73 € HT/MWh

R2= 675,05 € HT/URF

La commission CCSPL ainsi que la commission « Economies d'Énergie - Performances énergétiques et Énergies Renouvelables » du 14 juin 2023 ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ADOPTÉ** les tarifs de vente de chaleur aux usagers tels que présentés par monsieur le Président.
- 2) **APPROUVE** les dates de mise en application de ces tarifs.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en application de ces tarifs.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JARAUZY

